

The logo for FIRPS, consisting of the letters 'FIRPS' in white, bold, sans-serif font, set against a solid blue rectangular background.

Fédération des Intervenants
En Risques Psychosociaux

Santé psychologique au travail : quels enjeux ? quels conseils ?

Jérôme BOUCHET, Directeur de l'Innovation et des Services GROUPE JLO
Yves BASSENS, Directeur général, Workplace Options/ICAS

Preventica Bordeaux – 03/10/2018

Qu'est-ce que la FIRPS ?

FIRPS

Fédération des Intervenants En Risques Psychosociaux

**Fédération créée en 2011, regroupe
à ce jour 17 cabinets
spécialisés dans la prévention des
risques psychosociaux**

- Profusion d'acteurs se présentant comme des experts dans le domaine des risques psychosociaux
- Utilité que la profession s'organise, améliore sa visibilité et fournisse des garanties de qualité à ses clients et partenaires



The logo for FIRPS, consisting of the letters 'FIRPS' in a bold, white, sans-serif font, set against a solid blue rectangular background.

Fédération des Intervenants
En Risques Psychosociaux

L'objet de la FIRPS en 7 points :

1. Fédérer les acteurs de la prévention des RPS autour de pratiques métiers
2. Garantir l'éthique et la déontologie de la profession
3. S'inscrire dans une démarche prenant en considération la santé des salariés et la performance des entreprises
4. Favoriser l'interdisciplinarité dans le domaine des RPS
5. Préserver l'indépendance de la profession
6. Défendre les intérêts communs de ses membres, sans porter préjudice à l'un d'entre eux
7. Représenter la profession auprès des tiers (pouvoirs publics, médias...)



Fédération des Intervenants En Risques Psychosociaux

Le code de déontologie de la FIRPS :

- Article 1 : respect des droits à la personne
- Article 2 : compétence
- Article 3 : responsabilité
- Article 4 : probité.
- Article 5 : rigueur méthodologique
- Article 6 : respect du but assigné
- Article 7 : clause de conscience
- Article 8 : les intervenants font leurs les règles déontologiques du consultant proposé par l'INRS (anonymat, confidentialité, intégralité, professionnalisme, ...)
- Article 9 : discrétion
- Article 10 : indépendance
- Article 11 : abus de pouvoir
- Article 12 : transparence les intervenants
- Article 13 : observation du secret professionnel et/ou devoir de discrétion
- Article 14 : contractualisation de la mission
- Article 15 : devoir de conseil
- Article 16 : interruption de la mission
- Article 17 : rémunération des prestations
- Article 18 : sous-traitance
- Article 19 : pratique professionnelle
- Article 20 : cadre scientifique.
- Article 21 : devoir d'information des clients
- Article 22 : interprétation des résultats dans le cadre d'un audit

Nos guides pratiques

- Recommandations sur la question du suicide au travail
- La prévention des RPS lors des restructurations
- Assistance psychologique à distance
- Prévenir le burn-out
- Les prestations d'assistance psychologique et sociale à distance

Prestation d'assistance
psychologique à distance
Avril 2018



Prévenir le burn-out
Mars 2016



Prestations d'assistance psychologiques
Janvier 2015



Les RPS lors des
restructurations
Avril 2013



Le suicide au travail
Mai 2012



The logo for FIRPS consists of the letters 'FIRPS' in a bold, white, sans-serif font, centered within a solid blue rectangular background.

Fédération des Intervenants
En Risques Psychosociaux

Tribunes-Publications-Actualités

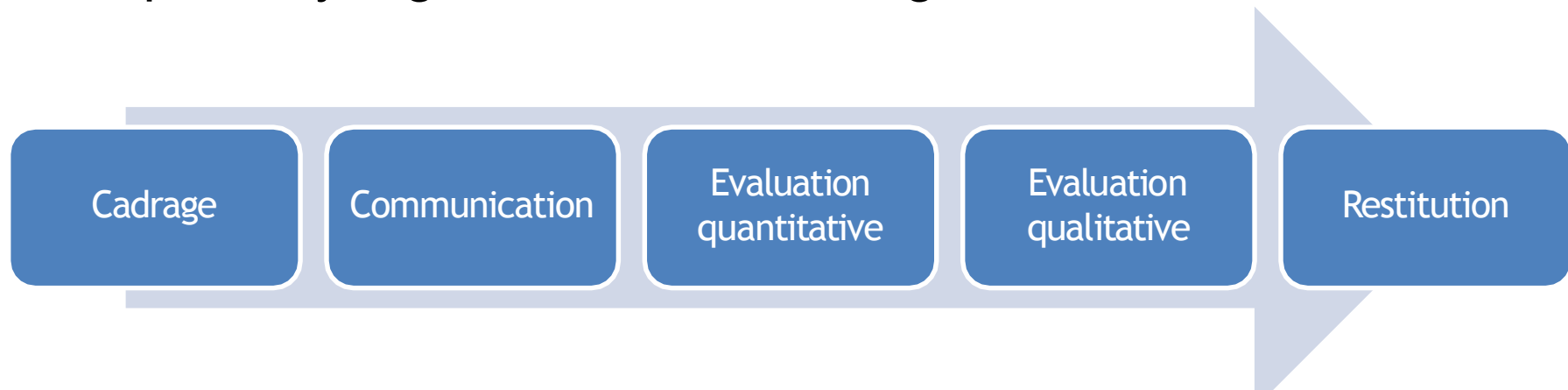
- Contribution au rapport fait sur la santé au travail (vers un système simplifié pour une prévention renforcée) – juillet 2018
- Propositions pour la Mission Santé au Travail – mai 2018
- Intervention de François COCHET, Président de la Firps, lors de la table ronde sur le thème de la recherche sur les maladies professionnelles – mai 2018
- ...

Bonnes pratiques génériques en matière de prévention des RPS

FIRPS

Fédération des Intervenants En Risques Psychosociaux

Au départ, il y a généralement le diagnostic RPS...



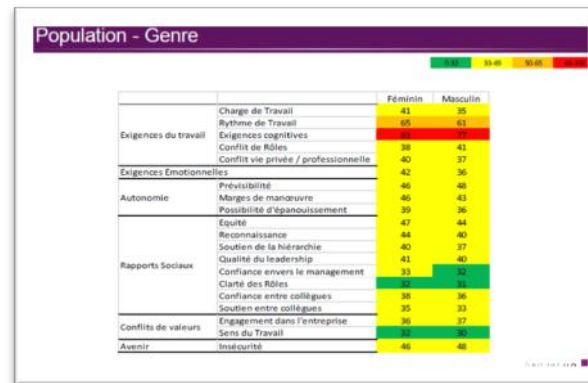
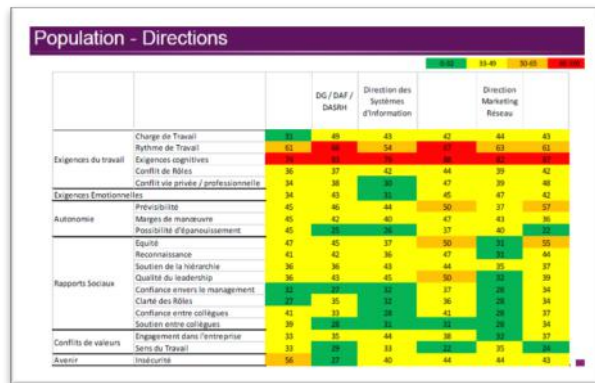
Objectif : identifier et évaluer les risques psychosociaux

- Une démarche participative et paritaire
- Une approche quantitative et qualitative
- Une représentation partagée des risques psychosociaux



Fédération des Intervenants En Risques Psychosociaux

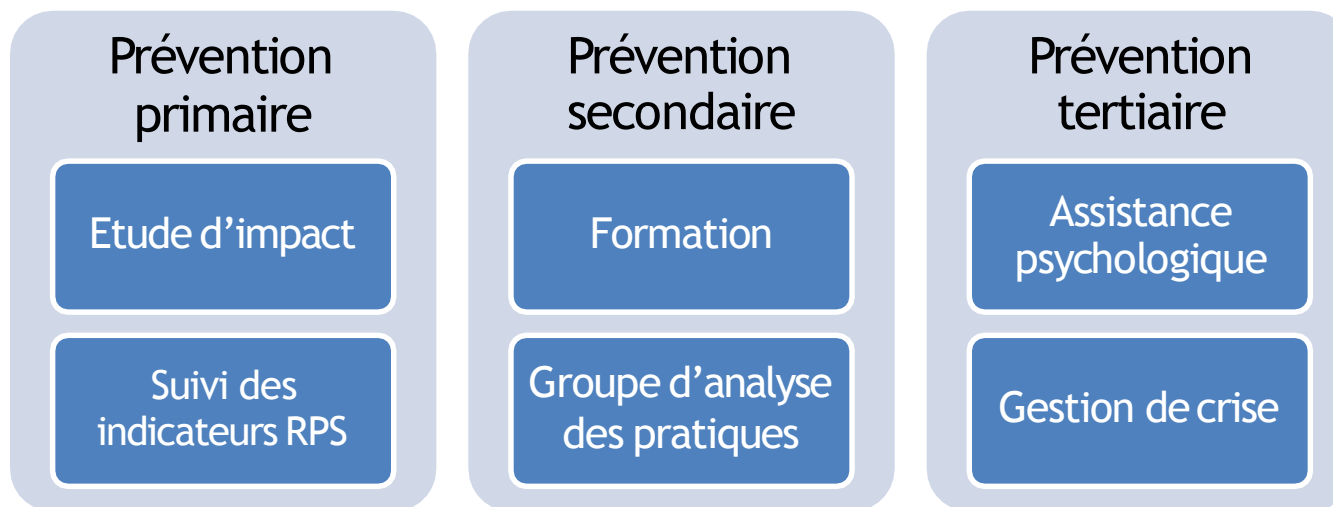
Pour une cartographie des risques



Comme cadre pour l'élaboration du plan d'action

- Le repérage des secteurs / activités / métiers à réguler
- L'identification des points d'appui et des leviers d'action à mettre en œuvre
- La hiérarchisation des actions à mener
- Un support pour l'intégration des RPS dans le DUERP

Un plan d'action à 3 niveaux



- Articuler les trois niveaux
- Inscrire des actions à court, moyen et long terme
- S'appuyer sur une instance déterminée pour la mise en œuvre et le suivi
- Mixer des indicateurs de santé, des indicateurs RH avec des indicateurs de performance et d'organisation dans le suivi des actions mises en place

Des RPS à la QVT

QVT – Qualité de Vie au Travail

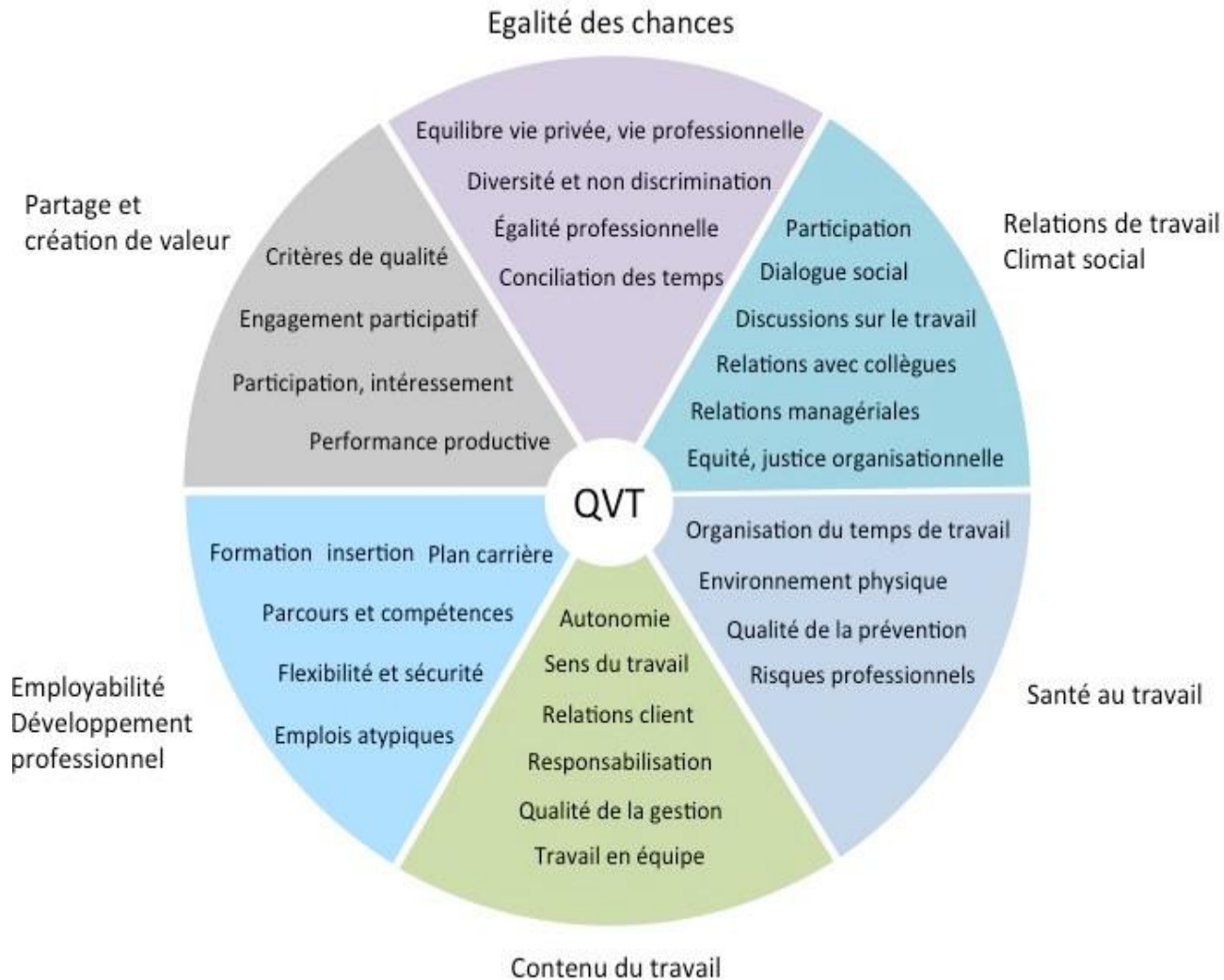
Définition

En juin 2013, L'Accord National Interprofessionnel sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail (ANI) a défini la notion de QVT

« les conditions dans lesquelles les salariés exercent leur travail, et leur capacité à s'exprimer et à agir sur le contenu de celui-ci, déterminent la perception de la qualité de vie au travail qui en résulte »

QVT – Qualité de Vie au Travail

Définition



RPS versus QVT

RPS	QVT
Obligations légales (de moyens, de résultats)	Incitations, recommandations
Santé mentale du travailleur	Approche plus globale, incluant les aspects économiques
Vocabulaire « négatif : stress, harcèlement, violence, burnout, ...	Vocabulaire positif : bien-être, performance, dialogue social, équilibre vie pro/vie perso, ...
Travail = souffrance	Travail = développement
RPS = coût (turnover, absentéisme, maladie, ...)	QVT = investissement rentable, RSI

Réduire les RPS/adopter une démarche de QVT
Court et long terme



Fédération des Intervenants
en Risques Psychosociaux

FIRPS

MERCI DE VOTRE ATTENTION!!!

Plus d'information sur la FIRPS :
www.firps.org